



## CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICE OFFRES « PRO »

### Version Avril 2018

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Service (ci-après les « CGPS ») entrent en vigueur à compter de la date de signature du bon de commande par le Client. Elles s'appliquent aux solutions ci-après :

- Offre Pro à 15 Euros par mois : Publicité dite « Carte de Visite Photo »,
- Offre Pro à 25 Euros par mois : Publicité dite « Carte de Visite Photo », Publicité dite « Lien vers site », Service de Présence Management
- Offre Pro à 40 Euros par mois : Publicité dite « Carte de Visite Premium », Publicité dite « Lien vers site », Service de Présence Management

### Définition :

**Client :** annonceur agissant directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire (agence de publicité, centrale d'achat d'espace) identifié dans l'ordre d'insertion en qualité de Client annonceur.

**Publicité :** toute insertion publicitaire du Client dans les supports PJ composés notamment d'une dénomination commerciale et/ou d'un descriptif de son entreprise/son activité et/ou d'un visuel, d'une animation (Publicité dite « Carte de Visite »), d'un lien URL cliquable (Publicité dite « Lien vers site ») et destinée à promouvoir sa/ses marque(s) et/ou la fourniture de bien(s) ou de service(s).

**Clic :** action effectuée par un utilisateur, sur le lien hypertexte du Client et qui permet de le rediriger vers une page du Site (qu'il soit ou non réalisé par PJ) et/ou lien du Client.

**Site :** On entend par « Site », le site internet du Client, qu'il soit ou non réalisé par PagesJaunes et vers lequel la Publicité peut rediriger.

### Contrat :

Seules les Conditions Générales ci-après s'appliquent à la présente commande, pour la durée de l'édition ou de la commande souscrite, à compter de leur Signature.

Il est entendu par "Signature", soit la validation scripturale ou électronique du Client. Les règles commerciales, promotionnelles et de parutions de PJ, sont opposables au Client. Elles font parties intégrantes de la commande et sont à la disposition du Client. Les Publicités et leurs options doivent être conformes à (i) l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la réglementation applicable en matière de publicité, aux règles de parution PJ ainsi qu'aux recommandations de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) et (ii) doivent respecter l'intégralité des Conditions Générales des Partenaires. Elles doivent être claires, loyales, véridiques, précises, et non entachées d'erreurs ou d'omissions. Elles doivent être conformes à la ligne éditoriale des différents produits et/ou supports de diffusion de PJ. La diffusion des Publicités par PJ ne saurait en rien présumer de leur conformité aux dispositions de la commande, et ne saurait en conséquence engager sa responsabilité ni établir une quelconque renonciation de PJ à ses droits. Les produits et/ou résultats des services, pourront être reproduits par PJ à des fins publicitaires, de statistiques et de communication (externes ou internes) dans tout document, sur tout support et notamment : imprimé, en ligne et/ou le cas échéant pour les mesures d'audience associées et ce, pour la durée de 3 (trois) éditions.

**Création et contenu des Publicités :** La Signature du présent Bon de commande par le Client vaut engagement ferme et définitif. A réception du Bon de commande signé par le Client, les éléments de parution de la Publicité seront alors transmis pour création et mise en ligne dans un délai maximum de 30 jours après la date de souscription, soit ci-après la « Date de parution ». **Le Client est toutefois informé que le début de la parution des Offres souscrites dans le cadre des présentes conditions ne pourra intervenir avant le 27 octobre 2017.** A ces fins, le Client accepte que PagesJaunes récupère et/ou extrait certains éléments et/ou textes depuis d'autres Publicité ou sites du Client, afin de réaliser la Publicité. PagesJaunes décline toute responsabilité quant aux défauts ou erreurs qui pourraient résulter de l'utilisation de tout élément récupéré et/ou extrait du Site du Client. La mise en ligne de la Publicité donne lieu à l'envoi d'un courrier électronique. Le Client peut retrouver dans l'interface du Client (BusinessCenter) l'URL de destination de sa Publicité ainsi que le détail de celle-ci. Si dans les dix (10) jours suivants la réception de ce courrier électronique pour la Publicité et donc la mise en ligne de la Publicité, le Client n'a pas manifesté de désaccord sur son contenu, celui-ci est réputée avoir été acceptée. En conséquence, le Client ne pourra pas mettre en jeu la responsabilité de PJ dans le cas où il aurait omis de lui signaler une erreur ou omission dans le délai imparti.

**Responsabilité de PJ :** PJ s'engage à exécuter ses obligations de manière loyale et diligente conformément aux termes de la commande et des conditions générales. PJ ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'établissement, ou non, de l'exécution ou de la cessation de toute relation éventuellement établie entre le Client et l'utilisateur des services PJ, à partir des Publicités ou services souscrits par le Client. Si le Client estime que PJ a commis un manquement dans l'exécution de ses obligations, il doit en faire part dans un délai de 3 (trois) mois suivants la parution de la Publicité souscrite,

pour les supports en ligne. Si aucune anomalie de quelque nature que ce soit n'est signalée par le Client à PJ dans ces délais, la parution sera réputée conforme jusqu'à l'échéance des délais précités. En cas de mise en œuvre de la responsabilité de PJ, le montant de la réparation dû par PJ ne pourra excéder le prix de la Publicité concernée en fonction du préjudice réellement subi et démontré par le Client, et ce sauf en cas d'inexécution d'un élément substantiel ou de faute lourde de PJ. Les utilisateurs peuvent normalement accéder aux services sur internet 24/24h, 7/7j, sans qu'il s'agisse d'une obligation de la part de PJ. PJ ne pourra être tenue, en aucune façon, pour responsable de (i) tout incident de parution dû à des perturbations sur le réseau de communication électronique ou téléphonique ou (ii) en cas de force majeure, telle que cette notion est définie par la jurisprudence française, ou enfin (iii) en cas d'indisponibilité des services sur le réseau internet ou téléphonique faisant suite à une suspension technique et/ou organisationnelle retenue par PJ, sans qu'un préavis aux utilisateurs soit nécessaire.

**Responsabilité du Client :** Le Client, hormis le cas des professions réglementées, notamment les professions libérales, a le choix de l'activité professionnelle sur laquelle il souhaite souscrire sa Publicité ; celle-ci devra toutefois correspondre à l'activité ou à la qualité réelle du Client. Tout lien hypertexte installé derrière la Publicité doit rediriger vers une page du Site et/ou lien du Client. Si, à partir de la Publicité mise en ligne sur les supports, il est possible d'accéder à un autre service, notamment par le biais de liens hypertextes, et/ou de télécharger ou relayer ladite Publicité sur des supports de diffusion tiers (réseaux sociaux...), le Client s'engage à ce que ce service ait un lien direct avec sa Publicité et garantit PJ de toute condamnation ou autres conséquences qui pourraient résulter de l'action d'un tiers du fait de cette connexion. Le Client est seul responsable des numéros d'appel, titres, intitulés de classement, textes, offres promotionnelles, visuels, nom de domaine, sons, marques et, plus généralement, du contenu complet de sa Publicité (tant originelle qu'après modification effectuée via son/ses Espace Client personnels) et ce quel que soit son mode de diffusion. Il déclare expressément qu'il dispose des droits nécessaires de propriété littéraire et artistique, de propriété industrielle (marques, dessins, modèles) et le cas échéant des droits à l'image de la personne humaine et des biens, sur tout élément figurant dans la Publicité et que celle-ci est en conformité avec toute règle légale, administrative ou déontologique concernant sa profession. Le Client s'engage à rembourser à PJ et/ou à son Partenaire, à première demande de celui-ci, les sommes qui devront être payées par PJ pour permettre l'exploitation de tels éléments. Par conséquent, le Client garantit PJ de toute condamnation ou autres conséquences qui pourraient résulter de l'action d'un tiers. Le Client, averti du fait que sa Publicité est consultable par toute personne de tout âge, nationalité, race, sexe ou confession, et que PJ n'exerce aucun contrôle sur les consultations, et/ou téléchargements, notamment sur Internet, réseau de communication électronique public à caractère international, s'abstiendra de toute allégation pouvant heurter la sensibilité de ces personnes et garantit PJ de toute condamnation ou autres conséquences, qui pourraient résulter de ce fait de l'action d'un tiers. La redirection ne peut être utilisée que dans le cadre d'une activité légale et conforme à la législation française. PJ se réserve le droit de supprimer sans avertissement tout compte de redirection coupable d'un abus d'utilisation (contenu illégal, spam, utilisation abusive de bande passante, ...) ou de manière plus générale, tout comportement pouvant nuire à PJ. Dans le cas où un identifiant serait attribué au Client afin d'accéder à un ou plusieurs services souscrits, le Client en assume l'entière responsabilité, toute communication de ce code étant faite à ses risques et périls.

**Durée :** Le Contrat prend effet pour une période contractuelle de 12 (douze) mois, (ci-après « Période Initiale ») à compter de la Date de parution.

**A l'issue de cette période, et sauf dénonciation du Client intervenue au plus tôt 2 (deux) mois avant son échéance anniversaire par appel téléphonique ou lettre recommandée adressés au Service Client de PJ (date d'envoi de la Poste faisant foi), la commande sera tacitement reconduite pour des périodes successives de 12 mois. Le Client pourra ensuite résilier son engagement annuel selon les modalités indiquées précédemment.** Toutes les garanties souscrites au titre du présent Contrat sont étendues au(x) contrat(s) tacitement reconduit(s), y compris en cas de modifications tarifaires et/ou afférente à l'offre acceptées par le Client. Toutes les clauses prévues au sein du présent Contrat demeurent inchangées dans le cadre de contrat(s) tacitement reconduit(s), y compris en cas de modifications tarifaires et/ou afférente à l'offre acceptée par le Client.

**Conditions financières :** Le Client souscrit au choix à l'une des « Offres Pro » respectivement proposés à 15, 25 ou 40 Euros HT par mois. Le Client reconnaît expressément accepter, pour toute la durée du Contrat, la transmission et la mise à disposition sous forme électronique des factures émises par PJ (accessibles depuis son espace Client, Business Center) qui tiennent lieu de facture d'origine et qu'il lui appartient de conserver dans le respect des dispositions légales applicables.



## **CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICE OFFRES « PRO »**

Conformément à l'autorisation de prélèvement signée et au RIB remis à la signature de la présente commande, le Client sera prélevé mensuellement sur le compte renseigné, 14 jours après la date d'émission de la facture, soit le 5, le 15 ou le 25 du mois. Le défaut de paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance et une indemnité de retard égale à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement égale à 40 (quarante) euros outre les frais judiciaires qui pourraient être exposés. De plus, il sera appliqué une indemnité compensatrice de 15 % des sommes dues. En cas de défaut de paiement d'un contrat antérieur ou en cours, PJ pourra résilier 7 jours après mise en demeure restée sans effet, tous les contrats conclus avec son Client, sans préjudice du versement par celui-ci des sommes restant dues. Tout règlement partiel effectué au titre d'un contrat en cours sera, dès lors que ledit contrat aura été résilié, imputé de convention expresse, sur le solde débiteur du client relatif à un ou plusieurs contrats, même antérieurs. PJ peut accepter ou demander des conditions de paiement particulières, en cas d'incidents de paiement antérieurs, si la solvabilité du client présente des risques anormaux ou si les modalités de recouvrement présentent des difficultés particulières. En cas de paiement à une date antérieure à celles exprimées ci-dessus, il ne sera pas accordé d'escompte.

**Paiement et garantie des Agences de Publicité :** Des conditions particulières de garantie sont communicables sur demande auprès de PJ aux Agences de Publicité.

**Suspension/Résiliation :** En cas de manquement par l'une des parties à l'une de ses obligations au titre du présent ordre d'insertion et après 7 (sept) jours suivant la réception par la partie défaillante d'un courrier recommandé demeuré sans effet, la commande sera résiliée de plein droit et sans préjudice de tous dommages intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. PagesJaunes se réserve le droit de suspendre la parution de toute Publicité et/ou de résilier de plein droit tout ordre d'insertion, sans délai, sans formalité et sans droit à indemnité, en cas de non-respect par le Client des conditions de paiement ou si tout ou partie de la Publicité s'avérait être non conforme aux lois et règlements applicables, aux conditions du présent ordre d'insertion, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Cette suspension/résiliation ne fera pas obstacle à ce que PagesJaunes réclame au Client des dommages intérêts en fonction du préjudice subi par PagesJaunes.

**Modification :** Le prix et les prestations convenus dans le cadre du Contrat correspondent aux tarifs et à l'offre en vigueur à la date de sa signature. PJ se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs et/ou son offre. Dans cette hypothèse, le Client est informé de toute modification, et dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de l'information (date d'envoi faisant foi) pour résilier son Contrat par courrier recommandé AR adressé au Service Client de PJ ou par appel téléphonique au Service Client de PJ. A défaut, le Client est réputé avoir accepté la modification concernée, qui entrera en vigueur au plus tôt dans le mois qui suit la réception de l'information. Toute modification du tarif et/ou de la présente offre n'emporte pas de modification de la durée du Contrat initial. PagesJaunes se réserve le droit de modifier les clauses des présentes Conditions. Toute nouvelle version des Conditions sera publiée sur le site <https://businesscenter.pagesjaunes.fr/web/buc/cgv> et sera applicable, sauf résiliation, au Client un mois après cette publication.

### **Loi applicable-Attribution de compétence :**

Le présent contrat est régi par le droit français. En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent.

### **Droit d'accès et de rectification aux fichiers informatisés :**

Vos données Client font l'objet d'un transfert vers nos sous-traitants situés au Maroc et aux États-Unis, pour les finalités de gestion des clients ; ces transferts sont encadrés contractuellement et sont soumis à autorisation de la CNIL.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez de droits d'accès, de rectification et de suppression aux données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits par voie électronique auprès du Correspondant Informatique et Libertés de PJ à l'adresse [cil-pj@pagesjaunes.fr](mailto:cil-pj@pagesjaunes.fr) ou à l'adresse postale : CRC Pagesjaunes Citylights 204, rond-point du Pont de Sèvres 92649 Boulogne-Billancourt Cedex.

PJ peut être amené à communiquer à SoLocal Group et/ou ses filiales et/ou à ses Partenaires toutes les coordonnées ainsi que le contenu des insertions publicitaires recueillis dans le cadre de la commande, dans le but d'effectuer des opérations de prospection commerciale, de marketing direct, d'édition d'annuaires et/ou de renseignements téléphoniques, en France ou à l'étranger. Le Client peut s'opposer à cette communication en l'écrivant par lettre simple adressée à PJ ou par courriel à l'adresse <http://relationclient.pagesjaunes.fr>

### **CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A L'OFFRE «PRO» A PARTIR DE 25 EUR**

Conformément à la mention portée sur le bon de commande signé par le Client, le Client/Mandataire souscripteur de la commande, déclare et reconnaît souscrire au service de Présence Management, conçu par Yelster, filiale de SoLocal Group et commercialisé en France par PagesJaunes (ci-après « PJ »), société anonyme au capital de 881 108 385,30 euros ayant son siège social au 204, Rond-point du Pont de Sèvres, 92649 Boulogne-Billancourt cedex, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 212 955, **sous les conditions suivantes :**

### **Définitions :**

**Service Présence Management :** désigne le service souscrit par le Client, lui permettant de mettre à jour et de diffuser ses Contenus sur les Supports Partenaires dans un délai pouvant varier en fonction de Partenaire.

**Etablissement(s) :** une unité légale(s) géographiquement localisée(s), où s'exerce tout ou partie de l'activité économique du Client, ayant le même numéro SIREN.

**Supports Partenaires :** Il s'agit des sites internet fixes et/ou mobiles et applications des Partenaires (liste disponible sur la Plateforme) ayant accepté la diffusion des Contenus saisis par le Client via la Plateforme sur leurs supports.

**Contenus :** il s'agit des informations relatives au Client et à l'(aux) Etablissement(s) du Client (même SIREN) et transmises par ce dernier en vue de leur publication sur les supports des Partenaires.

**Informations :** il s'agit notamment de la raison sociale, du logo, de l'adresse, du code postal, des moyens de paiements, des horaires, des photos... (liste non exhaustive).

**Partenaire :** toute entreprise éditrice d'un site internet fixe et/ou mobile et applications accessibles au grand public ayant accepté la diffusion de tout ou partie des Contenus.

**Plateforme :** Il s'agit de la plateforme technologique d'hébergement et de partage de contenus exploitée par Yelster permettant aux Clients de mettre à jour et/ou de compléter et de diffuser leurs Contenus sur les Supports des Partenaires, par le biais d'une solution applicative mobile dédiée et/ou d'une interface web dédiée.

**Compte Client :** désigne le compte ouvert pour chaque Client (un compte client par SIREN), à la suite de la souscription du **Service Présence Management**, avec un identifiant et un mot de passe permettant notamment au Client de saisir les informations et de gérer la diffusion de ses Contenus sur le web via la Plateforme.

### **Objet de l'Offre :**

Le **Service Présence Management** consiste en la mise à disposition et à l'utilisation par le Client d'une solution lui permettant d'optimiser sa présence sur Internet et de simplifier la diffusion de ses Contenus sur le web, par le biais d'une Plateforme dédiée sur les Supports Partenaires.

Afin d'activer le **Service Présence Management**, le Client recevra un identifiant et un mot de passe qui lui seront nécessaires pour se connecter à la Plateforme.

En cas de difficulté technique ou autres liée à l'utilisation de la Plateforme, le Client peut joindre le Service Support Clients au : Lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Tous les coûts afférents à l'accès à la Plateforme ou aux services afférents à l'Offre, quels qu'ils soient (notamment frais matériels ou accès à Internet) sont exclusivement à la charge du Client qui est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement informatique ainsi que de son accès à Internet. Aucune garantie de parution sur un Support Partenaire ne peut être donnée par PJ au Client, chaque Partenaire définissant ses propres modalités de parution qui évoluent en permanence et dont les conditions sont accessibles via la Plateforme. Le Client s'engage et garantit que les Contenus saisis respectent l'intégralité des Conditions Générales des Partenaires (accessibles via la Plateforme).

Caractéristiques du **Service Présence Management** : **Durée de diffusion :** La durée de diffusion des Contenus du Client sur les Supports Partenaires varie en fonction des conditions propres à chaque Partenaire (conditions accessibles via la Plateforme).

**Utilisation du Compte Client :** Après paramétrage du Compte Client, le Client saisit les Contenus qu'il souhaite diffuser via son Compte Client conformément aux conditions accessibles sur la Plateforme et sous sa seule responsabilité. Le Client reste libre de modifier à tout moment pendant la durée de diffusion, via son Compte Client et sous sa seule responsabilité, les Contenus initialement saisis.